



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 12077

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur les aides à l'emploi qui ont permis aux entreprises du secteur de la restauration de revaloriser les salaires, de réduire le temps de travail, d'améliorer les conditions de travail et d'offrir à leurs salariés d'importantes opportunités de formation pour les aider individuellement à progresser. Ces aides à l'emploi s'élèvent à 180 euros par mois par salarié, et sont la contrepartie de la hausse des salaires dans la restauration et du maintien de la TVA au taux de 18,6 % dans ce secteur à forte densité de main d'oeuvre. Aujourd'hui le Gouvernement pourrait limiter ces aides à trente personnes par entreprise. Sachant qu'une telle mesure affecterait financièrement des groupes de restauration, de grandes brasseries, et aurait des répercussions sur les consommateurs, dont le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure, il lui demande de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12077

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Entreprises et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7597

Question retirée le : 19 février 2008 (Retrait pour cause de question identique)